



Compte rendu GT Action Publique 2022

6 mars 2019

Sous la présidence de Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint, un groupe de travail portant sur Action Publique 2022 s'est réuni le 6 mars 2019.

Pour l'Alliance du Trèfle, y ont participé Michel Moreau, Franck Cayssials et Annick Pinard.

En préalable à la réunion, Philippe Mérillon a indiqué que le ministre avait demandé, lors du séminaire de l'encadrement du 14 janvier 2019, que l'administration centrale se déplace dans les territoires afin de rencontrer les agents.

Plusieurs déplacements du secrétariat général ont déjà eu lieu (Limoges, Clermont-Ferrand, Lyon, Chartres). Les agents des DRAAF, des DDI et des opérateurs ont été rencontrés.

Les prochains déplacements sont prévus en Île-de-France, en Bretagne, dans les Hauts-de France et en Provence-Alpes Côte d'Azur.

Lors des déplacements avec la DGER, la visite comprend des établissements d'enseignement agricole

I. Secrétariats généraux communs

La création de secrétariat généraux (SG) communs a été proposée dans tous les départements suite à la remontée des préfets de région qui sont, à de rares exceptions près, satisfaits de l'architecture actuelle.

Philippe Mérillon a présenté les positions du MAA qu'il a défendues lors de la réunion interministérielle le 21 novembre 2018 sur ce sujet. Plusieurs points ont été évoqués.

- Le SG commun concerne-t-il seulement les SG des DDI ou doit-il englober les SG des préfectures ?
Le MAA souhaite que les SG des préfectures soient inclus dans le SG commun.

- Intégration des SG des direction régionales ?

Le MAA a porté que la réforme territoriale était récente et qu'il fallait rester au niveau départemental.

Le MAA est contre car opposé au principe de maintenir des agents dans le périmètre administratif.

- Pour ou contre un SG commun?

Le MAA n'y est pas opposé mais s'interroge sur le périmètre.

- L'inclusion de la RH dans ce SG ?

Le MAA y est opposé, mais certains ministères y sont favorables et d'autres distinguent une RH mutualisée et une RH non mutualisée.

La conclusion de la réunion a été que tous les ministères n'étaient pas opposés à un SG commun, mais aucun n'était d'accord sur son périmètre.

Philippe Mérillon a présenté les positions du MAA aux organisations syndicales le lendemain lors du CTM du 22 novembre 2019.

Il était prévu ensuite un rendez-vous le 12 décembre, avec des annonces du Président de la

République sur les arbitrages. Cette réunion a été reportée puis annulée et aucune proposition de périmètre n'a été effectuée.

Fin janvier, le Premier ministre a missionné le comité de pilotage inter-inspections des DDI sur la mise en place des SG communs, notamment sur le périmètre.

Philippe Mérillon a rencontré la mission d'inspection le 5 mars. Le MAA n'est pas opposé à la mutualisation à la condition qu'elle puisse être expliquée et qu'elle puisse améliorer la qualité du service rendu. Les fonctions mutualisées doivent donc être mutualisables et reproductibles, et il faut être attentif à la diversité territoriale car le problème se pose différemment si tous les services sont regroupés dans une même cité administrative, ou s'ils sont éloignés les uns des autres.

Concernant le périmètre, le SG commun doit apporter de la plus-value. Il paraît intéressant pour les fonctions transverses (logistique, gestion immobilière, gardiennage, médecine de prévention) même s'il peut s'avérer nécessaire de garder quand même une proximité, mais au MAA, certaines fonctions transverses sont proches des métiers notamment dans les DD(CS)PP (plans de surveillance / plans de contrôle, suivi des prophylaxies...). Dans ce cas, les effectifs supports sont rattachés soit au SG de la structure soit au service. Il est difficile de les en sortir sans couper le directeur du métier. Le DGAL l'a expliqué à la mission d'inspection.

Concernant la RH, il semble absurde de séparer la RH des fonctions transverses de la RH des fonctions métiers et le MAA est contre l'intégration de la RH dans un SG commun.

La mise en œuvre est au moins aussi importante que le périmètre car le sujet est sensible et suppose que la mutualisation ait un sens, de la pédagogie, une large part donnée à la concertation et une attention aux territoires. Un suivi national interministériel de la mise en place de ces SG communs sera assuré.

Pour le MAA le SG commun n'a pas vocation à intégrer la préfecture mais doit constituer une structure à part au service de l'ensemble des personnels de l'État. L'avis est partagé par le MTES mais pas par les préfectures.

Il faudra désigner les secrétaires généraux communs et pour le MAA, il faut une proportion raisonnable de gens du MAA (actuellement 100 en tout dont un tiers dans les DDT et deux tiers dans les DD(CS)PP).

Actuellement le nombre d'agents du MAA sur des fonctions supports est de 160 ETP en DDT (70 RH et 90 non RH) et 280 (80 RH et 200 non RH dont support métiers) en DDPP.

Le rapport de la mission sera rendu fin mars, début avril.

Les organisations syndicales s'inquiètent de la place qui sera donnée aux agents du MAA en constatant ce qui s'est passé pour les SIDSIC où aujourd'hui seulement 6 agents du MAA sont chefs de SIDSIC (la quasi-totalité des chefs de SIDSIC sont des agents des préfectures). Il n'y a pas d'évolution de carrière pour les informaticiens du MAA.

Elles constatent que les travaux avancent dans certains départements, sans attendre les conclusions de la mission et que la RH est souvent prévue dans le SG commun.

L'Alliance du Trèfle est très sceptique quant à la possibilité d'un SG indépendant de la préfecture (cf expérience SIDSIC).

Les organisations syndicales demandent un fort accompagnement des agents qui seront transférés dans le SG commun et un droit au retour.

II. Organisation territoriale

Philippe Mérillon fait le point sur les propositions d'organisation territoriale particulières :

* Dordogne : l'ancien préfet avait proposé de fusionner la DDT et la DDCSPP. Le nouveau préfet n'en parle plus.

* Indre et Cher : la proposition était de constituer une seule DDT et une seule DDCSPP pour les deux départements avec 2 sites. Philippe Mérillon n'a pas d'informations.

* Corse : la proposition était de fusionner la DRAAF et la DREAL pour renforcer l'agriculture corse. Le MAA y est opposé car il y a trop d'enjeux à fusionner. Le DRAAF de la Corse est parti et n'est pas remplacé pour le moment. La prochaine réunion interministérielle a lieu la semaine prochaine.

* Guyane : cas spécifique. Il n'est pas question de reproduire l'organisation guyanaise ailleurs. Il est prévu la suppression des structures actuelles et la reconfiguration en une autre architecture avec DDT, DDPP, direction de la coordination des contrôles et direction des sujets transversaux, avec un SG commun qui comprendrait tous les effectifs support. Le MAA demande que toutes les compétences agricoles soient regroupées, quelle que soit l'organisation retenue. Pour la réunion interministérielle à venir, le MAA défendra la création d'une DDT comprenant l'agriculture, l'alimentation (dont les contrôles) et l'enseignement agricole. Un déplacement du SG en Guyane est prévu.

III. Gestion du FEADER

En ce qui concerne le FEADER, Philippe Mérillon indique qu'il y a consensus pour changer le système actuel. Les discussions avec les régions sont en cours, certaines veulent garder toute la gestion des fonds européens, d'autres non. Les arbitrages sont attendus avant cet été.

L'Alliance du Trèfle demande quelle sera la conséquence dans les négociations de la création récente de la Communauté européenne d'Alsace qui regroupe les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ?



Un travail entre la DGPE, le secrétariat général, l'ASP et les SEA a été réalisé et a conclu à un besoin fort de clarifier qui fait quoi. L'ASP est le pilote de l'opérationnel. Les compétences rares sont à valoriser par inter-départementalisation, le guichet de proximité reste départemental.

Une stratégie de renforcement des liens entre SEA et ASP est appliquée.

Pour la prochaine programmation, une simplification des règles européennes, des règles françaises d'application des textes européens et de l'instrumentation des procédures est nécessaire.

L'Alliance du Trèfle se méfie des idées simples qui aboutissent rarement à une simplification pour les agents.

Conclusion

Après cette réunion, beaucoup de questions restent sans réponse dans l'attente de plusieurs échéances : conclusions du grand débat national, loi de transformation de la fonction publique, négociations avec les Régions,... Toute cette incertitude est anxiogène pour les agents.

L'Alliance du Trèfle est et demeure mobilisée à vos côtés pour défendre le sens et la reconnaissance de vos missions, pour un service public de qualité.